



NOM/PRENOM DE L'ENFANT :

DEMANDE D'INSCRIPTION AU SERVICE PERISCOLAIRE
Année scolaire 2017/2018

Je souhaite inscrire mon enfant au service périscolaire en accueil régulier

(Mettre une croix pour les créneaux souhaités)

	Matin	Soir (après la classe)	Mercredi midi*	Mercredi après-midi*
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				

Souhaitez-vous réserver dès maintenant le périscolaire soir pour les mercredis travaillés toute la journée ?

Oui Non

Je souhaite inscrire mon enfant au service périscolaire en accueil occasionnel

(Cocher les services souhaités)

- Le matin
- Le soir
- Le mercredi midi*
- Le mercredi après-midi*

* Accueil périscolaire du mercredi midi : de la sortie des classes jusque 12h30
Accueil périscolaire du mercredi après-midi : de 13h30 à 18h30

Aucun enfant ne pourra être accepté en accueil occasionnel si nous ne disposons pas de son dossier d'inscription. Pour faciliter vos démarches en cours d'année et vous permettre d'être réactifs face à une situation d'urgence, nous vous conseillons de **renseigner ce dossier dès à présent.**



NOM/PRENOM DE L'ENFANT :

DEMANDE D'INSCRIPTION AU CENTRE DE LOISIRS
Année scolaire 2017/2018

- Centre 3-5 ans
 Centre 6-11 ans
 Séjours et stages Ados (11-17 ans)

Votre enfant sait-il nager ? oui non Brevet natation 25 m oui non
Brevet natation 50 m oui non

Autorisations parentales

- ✓ Autorisons notre enfant à rentrer seul à la sortie du Centre ou des sites d'activités situés à Thourotte
(séjours et stages 11-17 ans uniquement) oui
non
- ✓ Autorisons notre enfant à participer aux sorties prévues et imprévues en fonction de l'évolution du planning d'activités liée aux conditions météorologiques. oui
non
- ✓ Autorisons notre enfant à être transporté par le moyen de transport retenu par l'organisateur afin de permettre le déroulement des sorties oui
non

Fait à, le/...../..... Signature des parents ou du responsable légal*

****Même en cas de séparation, la signature des deux parents est impérative.***

Toute préinscription annuelle doit être confirmée au minimum 3 semaines avant **chaque période de vacances** ; les dates d'inscriptions figurent sur les outils de communication de la ville (plaquettes, site internet, écran lumineux...)